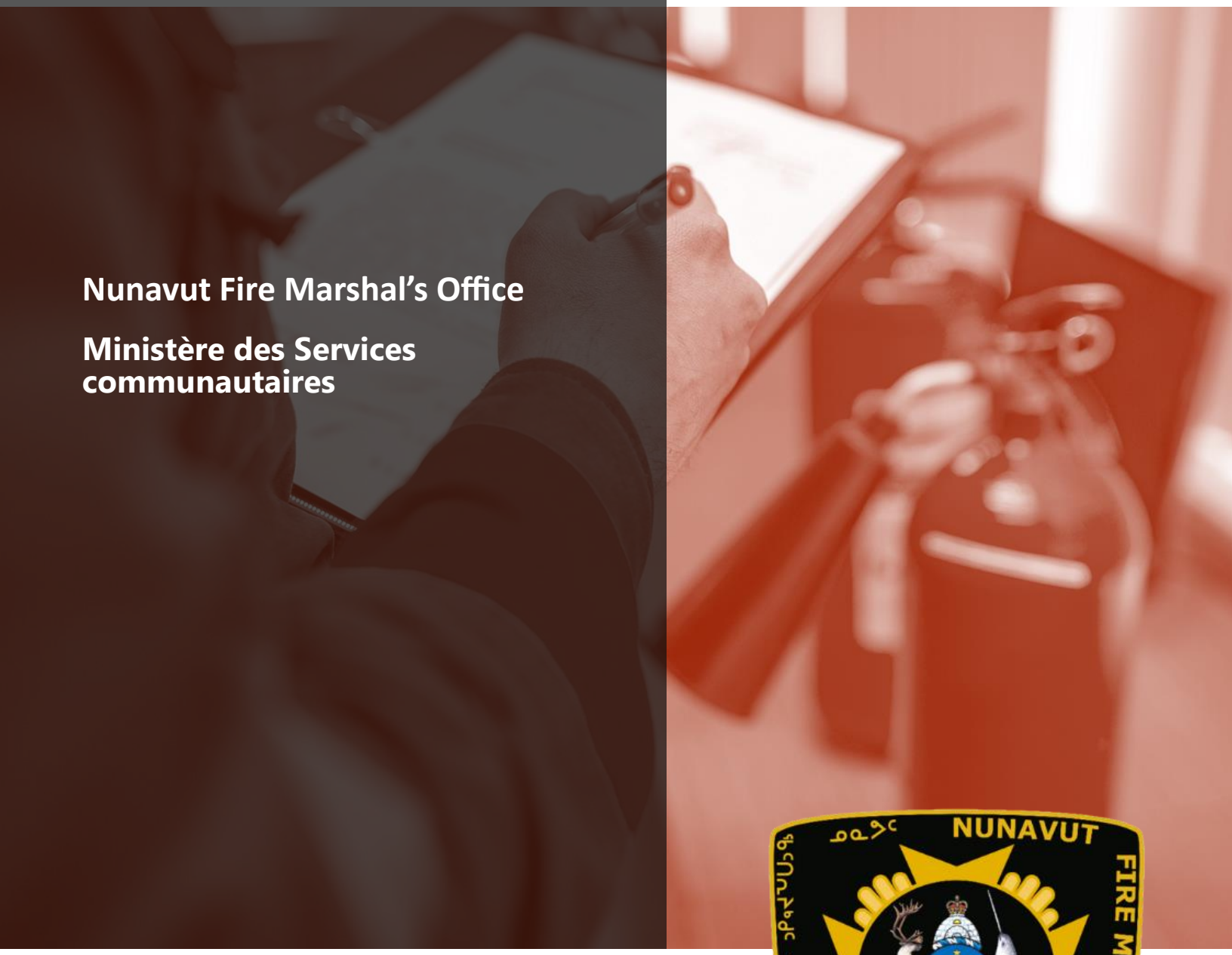

Nunavut Fire Marshal's Office

Ministère des Services communautaires

Annual Report: 2024

Division de la gestion des urgences du Nunavut

Table des matières

Message de l'honorable ministre David Akeeagok ____ 4

Message du commissaire aux incendies du Nunavut ____ 5

Aperçu du Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut ____ 6

Inspections du code de prévention des incendies ____ 8

Foyer d'origine, cause d'un incendie et enquête sur les circonstances ____ 9

Prévention des incendies et sensibilisation du public ____ 10

Semaine de la prévention des incendies 10

Programme de prévention des incendies criminels et des jeunes incendiaires du Nunavut (NYFSAP) 11

Programme « Remembering When » (se souvenir quand) 11

Pertes imputables aux incendies sur le territoire en 2024 ____ 13

Programme de remplacement des camions d'incendie ____ 16

Formation des pompiers et pompières ____ 19

Conclusion ____ 20

Glossaire ____ 21

Message de l'honorable ministre David Akeeagok

En tant que ministre responsable du nouveau ministère des Services communautaires, je suis fier de présenter le rapport annuel 2024 du commissaire aux incendies du Nunavut, marquant la première publication de ce rapport dans le cadre de notre nouvelle structure ministérielle.

Le travail du Bureau du commissaire aux incendies est essentiel à la sécurité publique sur notre territoire. En fournissant de la formation, de l'équipement et du soutien, le Bureau contribue à garantir que nos pompiers et pompières sont prêt(e)s à répondre aux urgences avec compétence et confiance. Qu'il s'agisse de fournir un soutien lors de réparations d'urgence et du remplacement d'équipements et d'outils ou de livrer des camions d'incendie aux communautés, ces efforts font une différence significative sur le terrain.

Au-delà du soutien apporté à nos services d'incendie municipaux, le Bureau continue de mener d'importantes initiatives de prévention des incendies et d'éducation, des campagnes de sensibilisation du public, des visites scolaires et des actions de sensibilisation communautaire. Ces activités visent à aider les Nunavummiut à faire des choix éclairés au travail et à la maison.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous nos pompiers et pompières et premiers répondants pour leur courage, leur professionnalisme et leur engagement à aider les membres de notre communauté en cas de besoin. J'ai hâte de voir la synergie que mon ministère s'efforce actuellement de réaliser et les avantages que les Nunavummiut verront en plaçant le Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut sous l'égide du nouveau ministère des Services communautaires!

L'honorable David Akeeagok
Ministre, Services communautaires

Message du commissaire aux incendies du Nunavut

Je suis ravi de présenter le rapport annuel 2024 du Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut qui renferme des données importantes en lien avec les incendies pour les Nunavummiut. Ce rapport renferme les données sur les pertes imputables aux incendies au cours de la dernière année, ce qui aide notre Bureau à évaluer et à établir les objectifs et stratégies futurs en matière de réduction des pertes, en plus de guider l'élaboration d'initiatives et de programmes de prévention des incendies et de sensibilisation du public, à l'échelle locale, régionale et territoriale.

Ce document porte sur l'année civile 2024, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les services d'incendie municipaux de partout au Nunavut établissent l'ordre de priorité des activités de prévention et de lutte contre les incendies et les pompiers et pompières jouent un rôle essentiel dans la sécurité de leur collectivité. Cependant, l'appui à leurs efforts est une responsabilité commune à laquelle nous devons tous participer activement.

Notre engagement pour poursuivre les stratégies de prévention des incendies dans les collectivités demeure constant, et un accent particulier est mis sur la réduction des décès, blessures, pertes matérielles et répercussions environnementales en lien avec les incendies. J'encourage tous les Nunavummiut à assumer un rôle actif dans la protection de leurs domiciles, entreprises et collectivités en mettant en pratique la sécurité incendie. Notre effort collectif a un impact significatif sur la vie quotidienne de nos communautés.

R.A. John McDermott, IAAI-FIT®, CCFI-B, MIAAI®
Commissaire aux incendies
Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut
Division de la gestion des urgences du Nunavut

Aperçu du Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut

Le Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut (BCIN) mène ses activités en vertu de la *Loi sur la sécurité-incendie*. La mission du BCIN est de fournir des conseils et des orientations grâce à son leadership et à son expertise dans la préservation de la vie et des biens, ainsi que dans la réduction et l'élimination des dangers contribuant aux dommages causés par le feu, en plus de fournir un environnement sécuritaire aux Nunavummiut.

Le BCIN joue un rôle vital dans la sécurité des Nunavummiut par la prestation de divers services, notamment des inspections du code de prévention des incendies pour répondre à une demande ou une plainte ou conformément au calendrier établi; des enquêtes sur la cause ou le foyer d'origine d'un incendie; l'éducation du public sur la prévention des incendies et la formation des pompiers et pompières. Le BCIN fournit également un financement aux services d'incendie municipaux en vue de l'acquisition, de l'entretien et du remplacement de dispositifs de protection, d'outils et d'équipement essentiels pour protéger leur collectivité tout au long de l'année.

Le BCIN travaille en étroite collaboration avec divers groupes et établit constamment des partenariats avec des parties prenantes à l'échelle communautaire, territoriale, nationale et internationale. Ces relations favorisent un environnement dans lequel le Bureau peut formuler des conseils et des orientations aux organismes en lien avec la facilitation de la sécurité incendie et des personnes sur le territoire du Nunavut.

Au cours de 2024, le BCIN a effectué des inspections du code de prévention des incendies, a présenté et distribué des ressources sur la prévention des incendies au grand public et a offert des conseils et des orientations aux parties prenantes. Dans le cadre de notre engagement continu envers le processus d'amélioration continue, nous avons entrepris l'examen et la révision du programme territorial de formation des pompiers et pompières.

De plus, le BCIN a lancé une initiative visant à aider les services d'incendie municipaux à remplacer leur équipement de protection individuelle afin de rester en conformité avec les exigences du CSTIT en vertu du Code de pratique des pompiers. Cela incluait le partage de stratégies avec les municipalités pour budgétiser et planifier le remplacement régulier de ces vêtements de protection essentiels.

Le Bureau continue également de soutenir les services d'incendies sur tout le territoire en fournissant des ressources, en soutenant et en menant des enquêtes sur les incendies et en maintenant la collecte de données sur les incendies.

Inspections du code de prévention des incendies

Au cours de l'année civile 2024, comme au cours de l'année civile 2023, le BCIN accorde la priorité à un taux de réponse de 100 % aux demandes et aux plaintes concernant les inspections du code de prévention des incendies. Des rapports sont remis aux propriétaires des édifices indiquant les anomalies à corriger pour être conforme au Code national de prévention des incendies du Canada. Les inspections du code de prévention des incendies sont classées par ordre de priorité en fonction du risque pour la sécurité des personnes et de la fonction/du but de l'infrastructure.

En 2024, 68 inspections du code de prévention des incendies ont été menées au Nunavut. L'année précédente, en 2023, 630 inspections du code de prévention des incendies ont été réalisées. Cela représente une réduction de près de 90 % des inspections du code de prévention des incendies d'une année à l'autre. Pour faire face à la réduction des services, le BCIN travaille dans le cadre du processus d'embauche du gouvernement du Nunavut pour réduire les postes vacants. Entre-temps, le ministère a identifié la nécessité de rechercher des ressources contractuelles pour fournir un soutien supplémentaire afin de garantir que le BCIN continue de répondre à son niveau de service élevé.

Les mesures devraient être finalisées en 2025, ce qui permettra au BCIN de reprendre une approche de services communautaires plus proactive, plutôt que purement réglementaire, en matière d'inspection territoriale du code de prévention des incendies.

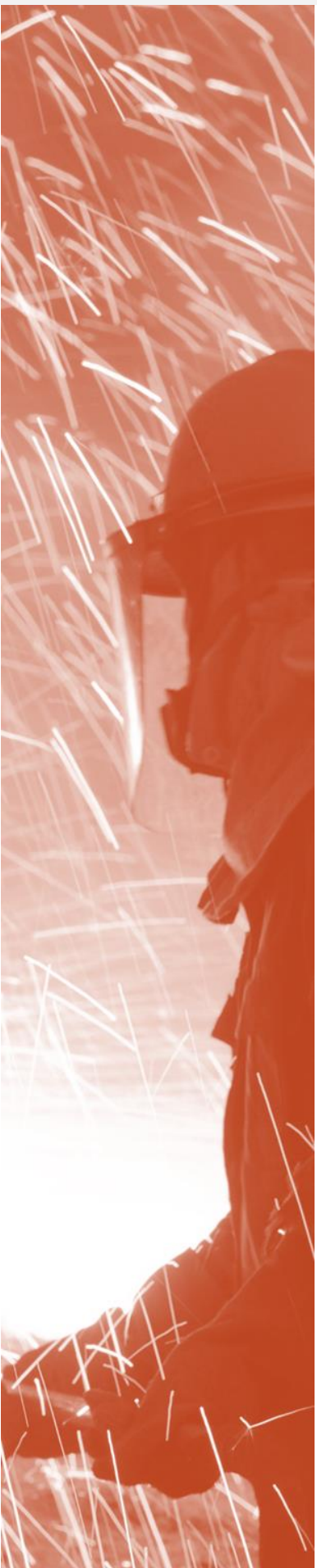

Foyer d’origine, cause d’un incendie et enquête sur les circonstances

Tous les incendies signalés au Nunavut font l’objet d’une enquête pour connaître le foyer d’origine, la cause et les circonstances. Ces incendies font l’objet d’une enquête menée soit par un(e) commissaire adjoint(e) local(e) aux incendies (CALI) de la communauté, par le personnel du BCIN ou par des membres en uniforme de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui sont formé(e)s sur les foyers d’origine, la cause et les circonstances des incendies. Les causes d’un incendie sont répertoriées sous quatre catégories acceptées : incendie volontaire, incendie accidentel, incendie d’origine naturelle et incendie d’origine inconnue. Le BCIN utilise de façon proactive les causes spécifiques identifiées dans le classement pour élaborer ou choisir des programmes de prévention des incendies adaptés aux besoins locaux, régionaux ou territoriaux.

Prévention des incendies et sensibilisation du public

Le BCIN assure un soutien dans l'ensemble du Nunavut par la prestation de divers programmes disponibles dans les collectivités chaque année. Des équipes de prévention des incendies et de sensibilisation du public ont présenté des séminaires partout sur le territoire. Les participant(e)s ont appris un éventail de compétences en sécurité incendie qu'ils et elles ont pu mettre en application dans leur domicile, leur école ou leur collectivité. Le BCIN a soutenu ces efforts et a fourni du matériel de prévention des incendies, des ressources et du financement aux services d'incendie.

Semaine de la prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies s'est tenue du 6 au 12 octobre 2024 sous le thème « *Avertisseurs de fumée. Laissez-les FONCTIONNER pour vous! »*

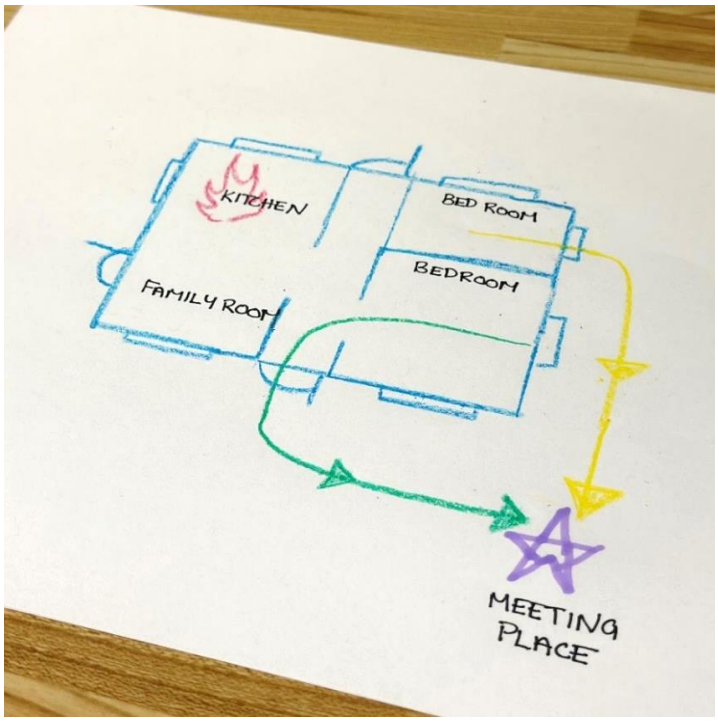

Figure 1 – Plan d'évacuation du domicile

Les services d'incendie sur l'ensemble du territoire ont sensibilisé le public sur les différentes sonneries des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone et les mesures à prendre si une alarme se déclenche. Au cours de la Semaine de la prévention des incendies, les enfants, les adultes et les enseignant(e)s ont appris comment rester en sécurité en cas d'incendie. Les pompiers et pompières ont offert une éducation publique cruciale dans

l'espoir de réduire de façon majeure le nombre de victimes d'incendies. Les services d'incendie ont également organisé des activités de prévention des incendies dans leur collectivité, notamment : une visite de la caserne, des séances sur la prévention des incendies dans les écoles et des journées portes ouvertes pour le recrutement. Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies, des trousses éducatives sur la prévention des incendies ont été distribuées aux services d'incendie, avec l'appui du Bureau du commissaire aux incendies.

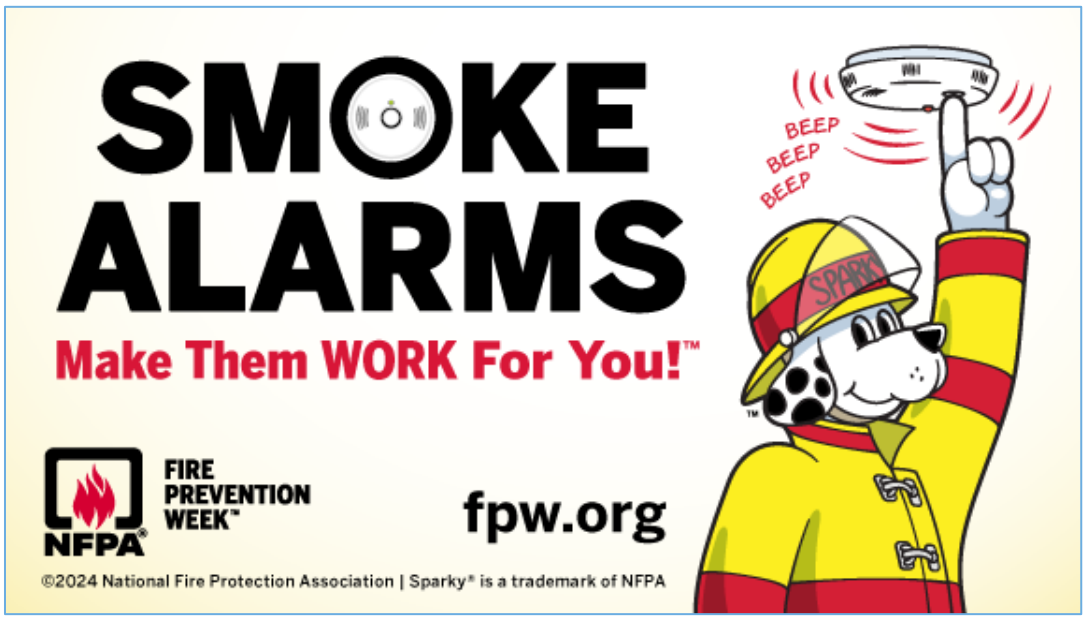

Figure 1 : La bannière de la Semaine de la prévention des incendies 2024 sur laquelle on peut lire « Smoke Alarms. Make them WORK For You! » (avertisseurs de fumée. Laissez-les fonctionner pour vous!)

Programme de prévention des incendies criminels et des jeunes incendiaires du Nunavut (NYFSAP)

Le BCIN poursuit ses activités d'identification, d'entrevue, d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes orientés vers son programme de prévention des jeunes incendiaires du Nunavut (NYFSAP). Le programme NYFSAP vise à prévenir les comportements incendiaires chez les enfants et les jeunes. Les éléments explorés comprenaient l'identification d'enfants et de jeunes qui adoptent des comportements incendiaires; des entrevues avec de jeunes incendiaires et leur famille; l'utilisation d'outils d'évaluation pour établir le niveau de risque de récidive et des interventions efficaces.

Programme « Remembering When » (se souvenir quand)

Le BCIN a continué de promouvoir son programme « Remembering When » (se souvenir quand), qui met l'accent sur les messages de sécurité incendie destinés aux aînés et aînées de nos

communautés. Il s'agit d'un programme de sécurité incendie offert aux services d'incendie locaux, aux proches aidants et à d'autres parties prenantes dans le but particulier de protéger nos aînés dans l'ensemble du Nunavut. Le programme donne à des personnes locales la formation et les compétences nécessaires pour présenter le programme de rappels aux personnes âgées de leur collectivité.

Pertes imputables aux incendies sur le territoire en 2024

Les statistiques sur les incendies sont classées sous quatre grandes catégories : incendie accidentel, incendie volontaire, incendie d'origine naturelle et incendie d'origine inconnue. La terminologie et le codage des catégories ont été normalisés dans l'ensemble du pays par le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies (CCDPCI), qui présente le Manuel canadien de codage pour les statistiques incendies. En 2024, un total de 127 incendies avec onze blessé(e)s et deux (2) décès ont été signalés au BCIN. En 2023, 140 incendies ont été signalés au BCIN, ce qui montre une diminution du nombre avec une légère augmentation des blessé(e)s (onze) et le même nombre de décès (deux). Les tableaux 1 à 3 présentent un résumé plus détaillé des pertes imputables aux incendies déclarées au Bureau du commissaire aux incendies du Nunavut au cours de 2024.

Tableau 1 : Informations sur les pertes territoriales dues aux incendies en 2023-2024

	Pertes dues aux incendies en 2023	Pertes dues aux incendies en 2024
Source de l'incendie	**Nombre d'incendies**	
Équipement de cuisine	5	1
Équipement de chauffage	6	3
Appareils et équipement	2	10
Équipement de distribution électrique	4	5
Autres équipements électriques	3	2
Matériel pour fumeurs et appareils à flamme nue	32	25
Exposition	0	0
Divers/indéterminé	88	81
Total	**140**	**127**
Classification des propriétés	**Nombre d'incendies**	
Établissement de réunion	6	6
Établissement institutionnel	2	3
Établissement résidentiel	66	51

	Pertes dues aux incendies en 2023	Pertes dues aux incendies en 2024
Services aux entreprises et aux particuliers	9	6
Établissement commercial	8	3
Établissement industriel	7	1
Propriété de stockage	8	17
Propriété spéciale et équipement de transport	34	40
Total	**140**	**127**
Cause d'incendie	**Nombre d'incendies**	
Volontaire	35	5
Accidentel	10	26
Naturel	0	0
D'origine inconnue	95	96
Total	**140**	**127**

Tableau 2 : Incendies signalés par communauté en 2023-2024

	Incendies en 2023	Incendies en 2024
Collectivité	**Nombre d'incendies**	
Arctic Bay	3	2
Arviat	7	2
Baker Lake	10	4
Cambridge Bay	4	5
Chesterfield Inlet	3	1
Clyde River	1	9
Coral Harbour	1	3
Gjoa Haven	1	4
Grise Fiord	0	2
Igloolik	10	9
Iqaluit	31	29
Kimmirut	3	0

	Incendies en 2023	Incendies en 2024
Kinngait	9	4
Kugaaruk	6	6
Kugluktuk	3	6
Naujaat	0	1
Pangnirtung	8	9
Pond Inlet	7	9
Qikiqtarjuaq	7	1
Rankin Inlet	7	11
Resolute Bay	1	0
Sanikiluaq	10	6
Sanirajak	1	0
Taloyoak	2	2
Whale Cove	5	2
Total	**140**	**127**

Tableau 3 : Statistiques des incendies du BCIN pour 2023-2024

Rapports	2023	2024
Incendies signalés	140	127

Programme de remplacement des camions d'incendie

Le BCIN a soutenu le programme de remplacement des camions d'incendie du territoire. Le budget d'investissement de l'exercice financier 2024-2025 pour le remplacement des camions prévoit 821 697 $ par équipement. Les camions d'incendie du Nunavut sont homologués en vertu de la norme S-515 des Laboratoires des assureurs du Canada pour une durée de vie prévue de 20 ans. En 2024, les collectivités d'Arctic Bay et de Qikiqtarjuaq ont procédé à l'achat de camions d'incendie dont la livraison était prévue dans chaque collectivité en juillet 2025 au plus tard. Le calendrier du programme de remplacement des camions d'incendie des localités est présenté dans le tableau 4.

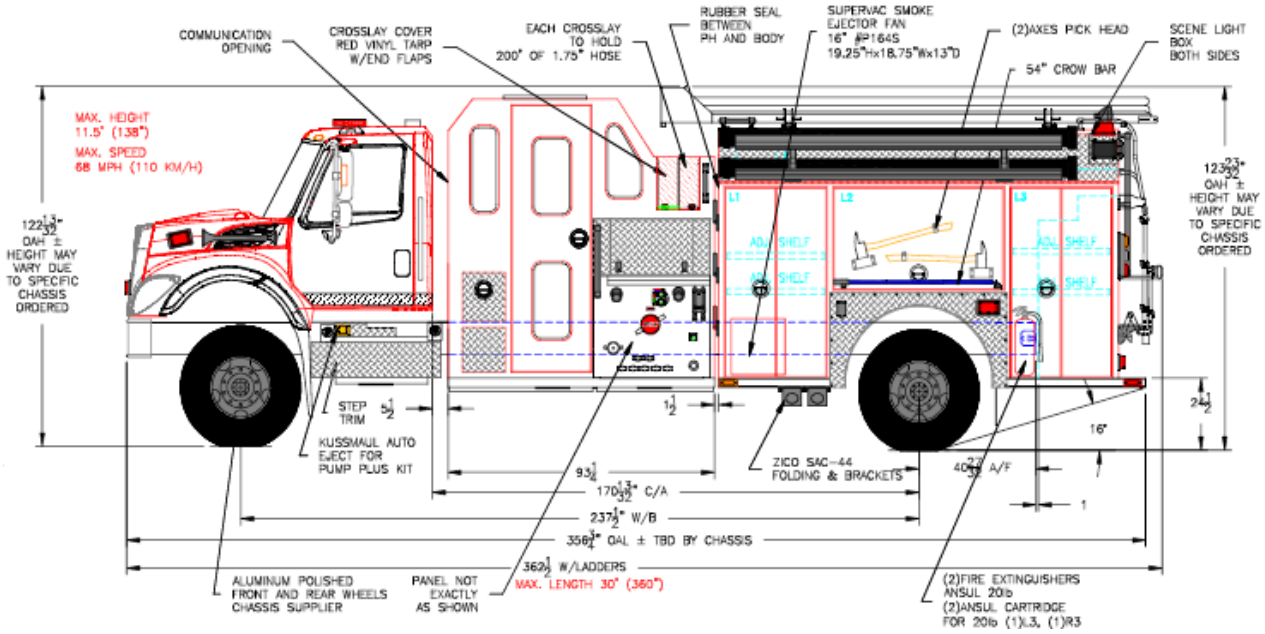

Figure 2 : Schéma du camion d'incendie

Figure 3 : Camions d’incendie à l’intention des collectivités

Tableau 4 : Calendrier de remplacement des camions d'incendie

Collectivité	Année
Kugaaruk	2021
Coral Harbour	2021
Sanikiluaq	2023
Igloolik	2023
Resolute Bay	2023
Clyde River	2023
Qikiqtarjuaq	2024
Arctic Bay	2024
Sanirajak	2025
Taloyoak	2025
Chesterfield Inlet	2026
Whale Cove	2027
Grise Fiord	2027
Iqaluit	2028
Kimmirut	2028

Formation des pompiers et pompières

En 2024-2025, le BCIN s'est concentré sur la révision et le développement de ses activités centralisées de formation des pompiers et pompières. Durant cette période, les ressources territoriales de formation ont été stratégiquement investies dans la mise à jour planifiée des méthodes de formation et de prestation. Bien qu'il s'agisse d'une mise à jour majeure de la formation dispensée au cours de l'exercice financier 2023-2024, elle fait partie d'un processus plus vaste visant l'amélioration continue, y compris des changements mineurs/majeurs du programme BCIN et de la prestation de services communautaires.

Figure 5 : Un commissaire adjoint aux incendies démontre comment mettre et enlever un équipement de protection individuelle (EPI) lors

L'examen et la mise à jour ont constitué une étape importante pour garantir le maintien de normes élevées et pour identifier les possibilités d'améliorer la formation afin de mieux soutenir la sécurité et l'efficacité des pompiers et pompières sur tout le territoire. Le BCIN reconnaît et admet l'impact à court terme que cela a pu avoir sur les services d'incendie locaux et apprécie grandement le dévouement continu des pompiers et pompières pendant cette période de transition. Le programme territorial centralisé de formation des pompiers et pompières devrait reprendre ses activités au cours de l'année de formation 2025-2026.

Alors que la formation centralisée était suspendue, le BCIN a poursuivi sa formation des pompiers et pompières spécifique à la communauté. Au cours de l'année de formation 2023-2024, il y a eu sept (7) séances de formation informelle sur les services d'incendies communautaires et sur les appareils respiratoires. Ces séances ont été organisées en conjonction avec les visites programmées du BCIN et adaptées aux besoins du service d'incendie de chaque hameau. Ces séances ont porté sur le développement et le perfectionnement des compétences de nos pompiers et pompières communautaires en utilisant leur propre équipement, dans leurs propres communautés, en renforçant la cohésion de l'équipe et la préparation opérationnelle au niveau local.

Conclusion

Le BCIN travaille à promouvoir et à développer des initiatives de construction et de sécurité des personnes sur tout le territoire. Ce travail s'appuie sur un engagement réel envers un processus d'amélioration continue visant à accroître l'efficacité de notre Bureau et de ses programmes. Notre Bureau travaille en collaboration avec des partenaires locaux, territoriaux et nationaux pour offrir des programmes qui sensibilisent la communauté, soutiennent les services d'incendie locaux et travaillent de manière stratégique pour aborder la sécurité incendie et la sécurité des personnes au niveau territorial.

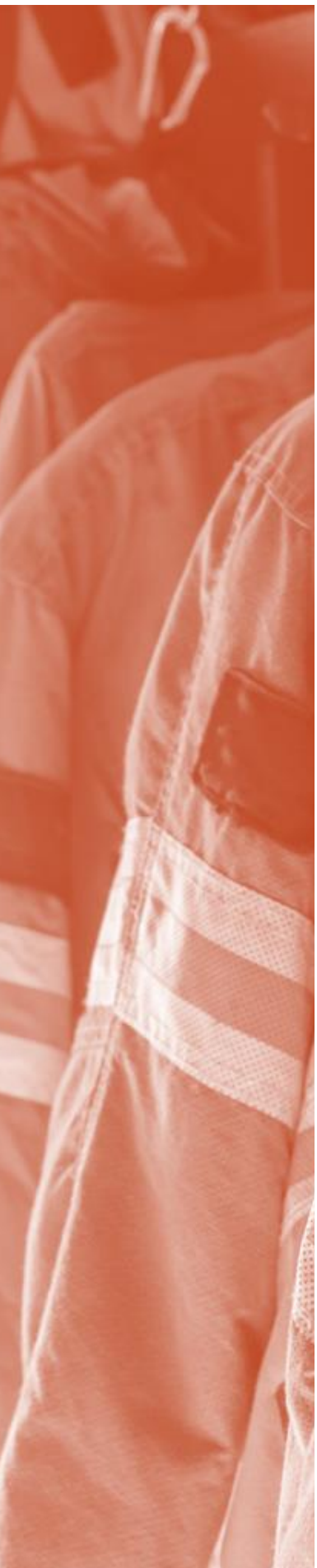

Glossaire

Incendie accidentel

Un incendie accidentel est un incendie dont la cause avérée n'implique pas un acte humain intentionnel visant à allumer ou à propager un feu dans une zone où il ne devrait pas y avoir de feu. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer ou de prouver à un degré acceptable de certitude l'intention d'une personne, le classement adéquat devient l'incendie d'origine inconnue.

Établissement de réunion

Un bâtiment ou une partie d'un bâtiment utilisé pour un rassemblement de personnes à des fins civiques, politiques, de déplacement, à des fins sociales, éducatives, récréatives ou similaires, ou pour la consommation de boissons ou d'aliments. Voici quelques exemples : théâtres, églises, salles communautaires, bibliothèques, débits de boisson, restaurants, cafés, écoles, arénas et gymnases.

Établissement commercial ou de services personnels

Un bâtiment ou une partie d'un bâtiment utilisé pour la marche des affaires ou la prestation ou réception de services professionnels ou personnels. Voici quelques exemples : banques, salons de coiffure, cabinets dentaires, cliniques médicales, bureaux et postes de police.

Protection contre l'incendie

La protection contre l'incendie implique la protection de la sécurité des personnes et des biens contre le feu, notamment des mesures d'ingénierie, la prévention, l'éducation du public, la suppression des incendies et les enquêtes.

Incendie volontaire

Un incendie allumé de façon intentionnelle dans une zone ou dans des circonstances où il ne devrait pas y avoir de feu.

Établissement industriel (*risque élevé*)

Un bâtiment utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la production, le traitement, la réparation ou l'entreposage de biens ou matériaux et qui renferme une quantité suffisante de matériaux très combustibles, inflammables ou explosifs qui, en raison de leurs caractéristiques intrinsèques, présentent un risque d'incendie particulier. Voici quelques

exemples : dépôts de stockage pour liquides inflammables, entrepôts de vrac pour substances dangereuses, distilleries, moulins à farine, silos à grains, installations de peinture au pistolet et usines de recyclage de vieux papiers.

Établissement industriel (*risque modéré*)

Un bâtiment ou une partie d'un bâtiment utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la production, le traitement, la réparation ou l'entreposage de biens ou matériaux dont le contenu combustible est supérieur à 50 kg/m^2 ou 1 200 MJ/m^2 de la surface de plancher et qui n'est pas classé comme un établissement industriel à risque élevé. Voici quelques exemples : installations de conservation frigorifique, usines, laboratoires, garages de réparation, stations-service, entrepôts et ateliers de menuiserie.

Établissement industriel (*risque faible*)

Un bâtiment utilisé pour l'assemblage, la fabrication, la production, le traitement, la réparation ou l'entreposage de biens ou matériaux dont le contenu combustible est inférieur à 50 kg/m^2 ou 1 200 MJ/m^2 de la surface de plancher. Voici quelques exemples : usines, laboratoires, garages de remisage, entrepôts et ateliers.

Établissement de soins ou de détention

Un bâtiment ou une partie d'un bâtiment utilisé par des personnes qui nécessitent des soins ou des traitements en raison de limites cognitives ou physiques ou de personnes qui sont écartées ou incapables de conservation de soi en raison de mesures de sécurité hors de leur contrôle. Voici quelques exemples : maison de soins infirmiers, pénitenciers, prisons, hôpitaux et maisons de santé dotées de plus de dix lits.

Commissaire adjoint(e) local(e) aux incendies

Une personne nommée au poste de commissaire adjoint(e) local(e) aux incendies exercera, sous réserve du ou de la commissaire aux incendies, les fonctions et les pouvoirs qui sont confiés à un(e) commissaire adjoint(e) local(e), tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la sécurité-incendie* et son règlement.

Établissement commercial

Un bâtiment ou une partie d'un bâtiment utilisé pour la présentation ou la vente de produits au détail, de biens ou de marchandises. Voici quelques exemples : grands magasins, halls d'exposition, marchés, boutiques, magasins et supermarchés.

Incendie d’origine naturelle

Un incendie d’origine naturelle survient sans intervention ou action humaine directe; par exemple, en raison de la foudre, d’un tremblement de terre, du vent ou d’une inondation.

Établissement résidentiel

Un bâtiment ou une partie d’un bâtiment utilisé par des personnes à qui on fournit un hébergement pour la nuit, mais qui n’y sont pas abritées pour recevoir des soins ou des traitements ni n’y sont détenues contre leur gré. Voici quelques exemples : appartements, dortoirs, hôtels, maisons et motels.

Incendie d’origine inconnue

Un incendie d’origine inconnue est un incendie qui n’a pas encore fait l’objet d’une enquête ou un incendie qui a fait l’objet d’une enquête (ou dont l’enquête est en cours), mais pour lequel il manque d’information permettant un classement plus précis. L’incendie peut continuer à faire l’objet d’une enquête et la cause peut être déterminée à une date ultérieure par la présentation ou la découverte d’une nouvelle preuve ou information.